

Le Covid qui rend fou : un an de suspension pour le docteur Ochs qui a eu l'outrecuidance de soigner ses malades

écrit par Christine Tasin | 24 juin 2021



Au Luxembourg, le docteur Ochs vient de passer au tribunal pour avoir fait le contraire de ce qui lui avait été demandé. Il est allé voir ses malades au lieu de les laisser crever tout seuls, il les a soignés avec le protocole du professeur Raoult... il n'a pas un mort parmi ses patients. Verdict : un an de suspension...

La manifestation de soutien qui se déroule devant le tribunal fait chaud au coeur. Liberté !

Dr Benoit OCHS Luxembourgeois est passé au Tribunal le 16 juin 2021 pour avoir soigné à l'HCQ+ Azytromycine et visité ses patients! 1 an de suspension contre lui, Serment d'hippocrate ou serment d'hypocrite? @LenertPaulette pic.twitter.com/2Dg6Vogwa7

– LE GENERAL ☐ (@LE_GENERAL_OFF) [June 21, 2021](#)

Entretien du docteur OCHS avec Louis Fouché